

Madame Elisabeth BORNE
Ministre de la Transition Ecologique
et Solidaire
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Paris, le 27 SEP. 2019

Madame la Ministre,

Conformément à l'article L.593-26 du code de l'environnement, EDF déclare mettre à l'arrêt définitif les deux réacteurs de Fessenheim aux dates suivantes :

- ✓ 22 février 2020 pour le réacteur n° 1 ;
- ✓ 30 juin 2020 pour le réacteur n° 2.

Afin de réduire les risques ou inconvénients pour les intérêts protégés mentionnés à l'article L.593-1 du code de l'environnement, les principales opérations envisagées entre l'arrêt définitif et l'entrée en vigueur du décret de démantèlement sont :

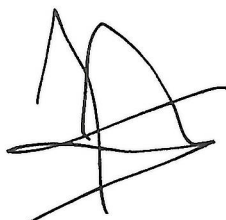
- ✓ L'évacuation du combustible usé pour lequel le calendrier d'évacuation prévoit un retrait total à l'horizon 2023 ;
- ✓ L'évacuation d'une grande partie des déchets d'exploitation et des effluents courants issus de l'exploitation en respectant les modalités, filières et niveaux autorisés ;
- ✓ L'évacuation de la grande majorité des potentiels de dangers conventionnels (hydrogène, fuel, huiles...).

Vous trouverez, jointe à cette présente déclaration, une mise à jour du plan de démantèlement concerné, lequel sera actualisé lors du dépôt du dossier de démantèlement prévu par l'article L. 593-27 du code de l'environnement.

.../...

Enfin, conformément à la réglementation, cette déclaration sera également transmise à l'Autorité de sûreté nucléaire, à la commission locale d'information et de surveillance de Fessenheim et mise à disposition du public par voie électronique via le site internet d'EDF Fessenheim.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jean-Bernard LEVY